

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03425 Numéro SIREN : 820 554 012 Nom ou dénomination : A26 FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/050058

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/050058**
n°de gestion : **2016B03425**
n°SIREN : **820 554 012 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A26 FORMATION - Société par actions simplifiée
5 allée Albert Camus 69780 Mions -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5177727

Désignation de l'entreprise **A26 FORMATION SAS** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **5 allée Albert Camus 69780 MIONS**

Numéro SIRET* **8 2 0 5 5 4 0 1 2 0 0 0 1 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le	
				31/12/2017	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*	014	016		
	Autres*				
	Immobilisations corporelles*	028	030	7386	7386
	Immobilisations financières* (1)	040	042		15
Total I (5)		044	048	7388	7401
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	062		
	Marchandises*	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances (2)	072	074		
	Clients et comptes rattachés*	080	082		
	Autres* (3)	084	086		
	Valeurs mobilières de placement	092	094		
	Disponibilités	096	098		
	Charges constatées d'avance*	110	112		
Total II		53937	53937		
Total général (I + II)		68724	7388	61338	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	260		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	349		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	609		
Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6973		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2731		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	51025		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	60729		
Total général (I + II + III)		180	61338		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A26 FORMATION SAS**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 7 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	11658
	Production vendue	biens	215		214	
		dont export et livraisons intracommunautaires				
		services*	217		218	57650
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 69310
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	6388
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	46423
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	646
	Rémunérations du personnel*				250	4441
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2892
	Dotations aux amortissements*				254	7386
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 68076

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	823
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	62
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310 349

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2

312

349

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	62
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330 349
Déductions	Entreprise nouvelles (41. series)	986		
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981		
	Divers* dont ZFA (41. quinquies)	345		
	Zone franche urbaine (41. octes et octies A)	987		
	Jeune entreprise innovante (41. sexies A)	989		
	Investissements outre-mer	344		
	Zones restructuration de la défense (41. terdecies)	127		
	Zone de revitalisation rurale (41. quindécies)	138		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352 349
			Déficit col. 2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : *			360

A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé :

les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de marchandises :

Ils sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

copie conforme à l'original



A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

Rapport de Gestion de la gérance de l'exercice clos le 31/12/2017 Assemblée Générale Ordinaire du 22 JUIN 2018

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter d'une part les communications prescrites par les textes en vigueur et pour vous demander notamment d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et d'autre part pour vous proposer l'adoption de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Déroulement de l'exercice écoulé:

Pour l'exercice 2017 constate un chiffre d'affaire de 69308 € pour une activité de 19 mois. .

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	EXERCICE	
	2 017	0	ECARTS
PRODUITS		0	
CA HT	69 308	0	69308
AUTRES PRODUITS	2	0	2
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
TOTAL PRODUITS	69 310	0	69310
		0	
CHARGES		0	
ACHATS	6 388	0	6388
AUTRES CHARGES EXTERNES	46 423	0	46423
IMPOTS	546	0	546
SALAIRES ET CHARGES	7 333	0	7333
DOTATIONS AUX AMORT.	7 386	0	7386
AUTRES CHARGES	0	0	0
CHARGES FINANCIERES	823	0	823
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
IMPOTS SOCIETE	62	0	62
TOTAL CHARGES	68 961	0	68961
		0	0
RESULTATS	349	0	349
		0	

Copie conforme à l'original



Nous indiquons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable générale et dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance de l'exercice et en présumant la continuité de l'exploitation.

Approbation de dépenses non déductibles :

Au regard des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que la société n'a pas supporté, durant l'exercice écoulé, de dépenses non déductibles au titre de l'article 39 §4 du C.G.I.

Evolution prévisible - Perspectives :

Nous espérons une bonne évolution de notre activité grâce à la sous-traitance avec d'autres centres de formation

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 349 € de la façon suivante :

- le solde de 349 € en report à nouveau

Clôture

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à LYON 22 juin 2018

Le président

JEAN-MARC ACHOUIL



A26 FORMATION SAS

5 allée Albert Camus

69780 MIONS

AU CAPITAL DE 260 €

820554012 RCS LYON

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018 EXERCICE 2017

LE VINGT DEUX JUIN DE L'AN DEUX MIL DIX HUIT

à DIX HEURES TRENTE

Les associés de la S.A.S A26 FORMATION , au capital de 260 euros divisé en 100 parts sociales de deux euros soixante cts (2.60 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sur convocation faite par la gérance de chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL, , Gérant-associé, lequel constate que tous les associés de la société sont présents :

Monsieur Jean-Marc ACHOUIL,
demeurant 5 allée ALBERT CAMUS
69780 MIONS
propriétaire de 52 PARTS

ci,52 parts

Madame Daniele ACHOUIL,
demeurant 5 allée ALBERT CAMUS
69780 MIONS
propriétaire de QUARANTE HUIT PARTS

ci,48 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT
LE CAPITAL SOCIAL: CENTS PARTS

(100 parts)

Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL, Président, constate que le quorum légal et statuaire est atteint.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres:

- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visée à l'article 223-19 du Code de Commerce;
- les comptes annuels de l'exercice;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation des associés
- un exemplaire des statuts.

Puis le Président déclare que les textes des résolutions proposées ci-dessus ont été remis aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette résolution.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande à intervenir.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Copie conforme à l'original
th

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes annuels et autres documents prévus par la loi, ont été bien observés et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article 223-19 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, à savoir : la rémunération annuelle du gérant s'est élevée, pour l'exercice écoulé,

à la somme de 4441 €

Cette résolution est adoptée, l'associé concerné n'ayant pas pris part au vote, et ses voix n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité ;

TROISIEME RESOLUTION d'affectation du résultat :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître **un résultat bénéficiaire de 349 euros qu'elle décide d'affecter au compte "report à nouveau "**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le procès verbal signé après lecture par tous les associés présents.

Madame Daniele ACHOUIL



Monsieur JEAN-MARC ACHOUIL

Président,

